

Toulouse le 19 octobre 2020



DIRECTION
DE L'ÉDUCATION

**A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissements**

Dossier suivi par :
Tél : 05 34 33 43 95 / 38 61 / 38 79
Mail: plc@cd31.fr
Réf. à rappeler : PLC 19102020

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements,

À la suite à la tragédie de Conflans-Sainte-Honorine survenue samedi dernier, face à l'horreur et face à ce que l'aveuglement et l'ignorance peuvent produire de plus destructeur, il nous apparaît important de vous écrire aujourd'hui, en tant que principaux mais aussi à vos équipes enseignantes, qui êtes nos partenaires dans le cadre du Parcours laïque et citoyen (PLC) que nous déployons ensemble depuis quatre ans en lien avec les associations de notre territoire.

Plus que jamais aujourd'hui, nous devons partager et faire partager aux citoyens en devenir que sont les collégiens et collégiennes la défense et la promotion de la laïcité, et surtout, réaffirmer avec force et collectivement le caractère émancipateur et protecteur de ces valeurs qui fondent notre République.

La force du Parcours laïque et citoyen du Conseil départemental, dispositif unique en France, repose notamment sur l'engagement des enseignants et des structures associatives à mettre en œuvre des actions concrètes et innovantes pour accompagner les élèves dans cet apprentissage essentiel.

C'est pourquoi nous tenons à vous remercier à nouveau ainsi que vos équipes enseignantes pour votre implication à nos côtés et aux côtés pour faire vivre les valeurs de la République.

Au cours des prochains jours ou des prochaines semaines, vous allez accueillir au sein de votre établissement des associations pour mener les actions programmées dans le cadre du PLC de cette année. Sachez qu'en cas de difficultés, l'équipe du PLC du Conseil départemental se tient à votre disposition pour vous accompagner et échanger avec vous par courriel (plc@cd31.fr) ou téléphone (05.34.33.43.95 / 05.34.33.38.61 ou 38.79).

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation durant cette année scolaire, et dans ce contexte particulier, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements, l'expression de notre considération distinguée.

Georges MERIC
Président du Conseil départemental

Vincent GIBERT
Conseiller départemental délégué aux
Chemins de la République